

# VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

-----

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2012

### Présents :

M. Bernard ZUNINO, maire,

Mmes et MM. Sophie RIGAUT, Joseph DELPIC, Roselyne ETTÉ, Jacques CALLEGARI, Patricia AOUCHÊCHE, Gaston ERNOULT, Viviane VIGOUROUX, Dominique TAFFIN, Georges GOURGUES, maires-adjoints,

Mmes et MM. Roger AMALOR, Irmgard ASTIER, René FOURMANN, Mireille ROBERT, Gérard-François KRATOCHVIL, Claude BOISSIÈRES, Alain LE MINOUX, Anne-Marie DOUSSINEAU, Anne CORNU, Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL, conseillers municipaux.

### Absents excusés et représentés :

M. Marcel KIMFOKO, procuration à M. Roger AMALOR,

Mme Isabelle SÉLÉMANY, procuration à M. Dominique TAFFIN,

Mme Nathalie FOURMANN, procuration à M. René FOURMANN,

M. Pierre GALLAND, procuration à Mme Roselyne ETTÉ,

Mme Fatima KHOBEIZI, procuration à Mme Éliane CLÉMENT,

Mme Françoise POLI, procuration à Mme Josette LANGLOIS,

M. Jean-Louis BERLAND, procuration à M. Jean-Pierre LHOSPITAL,

M. Marie-Aleth GRARD, procuration à M. Christian SOUBRA.

### Absente :

Mme Madeleine HOCHEREAU

### Approbation du procès-verbal du 02 avril 2012 :

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2012 est approuvé par 23 voix pour et 11 abstentions (Christine DESMOND, Eliane CLEMENT, Fatima KHOBEIZI par procuration, Josette LANGLOIS, Alain LAFORET, Françoise POLI par procuration, Jean-Louis BERLAND par procuration, Marie-Aleth GRARD par procuration, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL).

### LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision n°2012-053 : Convention d'occupation précaire avec le GRETA EST ESSONNE pour des locaux communaux situés dans le bâtiment Gambetta pour une durée de 10 mois comprise entre le 26 mars et le 31 décembre 2012.

Décision n°2012-054 : Convention avec l'association FERE, domiciliée 12 place René COTY 91170 VIRY CHATILLON, pour la mise à disposition de la structure Georges Brassens du 21 au 29 mai 2012 pour une formation BAFD théorique dans le cadre du volet insertion professionnelle de la politique jeunesse de la commune.

Décision n°2012-055 : Convention avec l'association FERE, domiciliée 12 place René COTY 91170 VIRY CHATILLON, pour la mise à disposition d'une salle dans l'école Blaise Pascal du 29 octobre au 3 novembre 2012 inclus pour une formation BAFA dans le cadre du volet insertion professionnelle de la politique jeunesse de la commune.

Décision n°2012-056 : Convention avec l'association "Croix Rouge Française, délégation Val d'Orge", domiciliée au 34 avenue d'Orgeval 91360 VILLEMORISSON-SUR-ORGE, pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre de la chasse à l'œuf le 7 avril 2012 de 14h à 17h30. Montant TTC : 132 €.

Décision n°2012-057 : Convention avec l'association "La Petite Tortue", domiciliée au 12 cité de Montbergeon 91740 PUSSAY, pour dix demi-journées d'interventions avec un animateur pour sensibiliser les enfants à l'environnement, dans le cadre du projet environnement des accueils de loisirs maternels de Lormoy et Descartes. Montant TTC : 2 223 €.

Décision n°2012-058 : Convention d'occupation précaire d'un logement communal situé 29 bis allée Pablo Picasso pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2012.

Décision n°2012-059 : Convention avec l'association Espace Marcel Carné, domiciliée Place Marcel Carné 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, pour la mise à disposition à titre gracieux du plateau pour accueillir le festival des danses urbaines les 13 et 14 avril 2012.

Décisions n°2012-060 à 2012-067 et n°2012-088 à 2012-089 : Achats, renouvellements et conversions de concessions funéraires.

Décision n°2012-090 : Définition du montant de la redevance forfaitaire due par les professionnels organisateurs de brocantes, vides-greniers, ventes au déballage, par journée ou demi-journée d'installation pour le marché Gambetta. Montant TTC : 300 €.

Décision n°2012-091 : Contrat avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France dont le siège social est situé au 26 quai de la Rapée 75012 PARIS pour un prêt d'un montant de 1 000 000 €.

Décision n°2012-092 : Convention avec l'association ETHNIK CITY, sise 8 rue des Genêts 91240 Saint-Michel-sur-Orge, pour l'organisation du festival de danses urbaines qui se déroulera le samedi 14 avril 2012 à l'Espace Marcel Carné. Montant TTC : 5 500 €.

Décision n°2012-093 : Définition des tarifs pour le festival des danses urbaines qui se déroulera le samedi 14 avril 2012 à l'Espace Marcel Carné.

Décision n°2012-094 : Contrat avec la compagnie "SARL Agence Artistique Claudine Aucher", sise 42 rue Jean Jaurès 28600 LUISANT, pour la présentation d'un spectacle le jeudi 14 juin 2012 à la structure d'accueil collectif "les P'tits Loups" à Saint-Michel-sur-Orge. Montant TTC : 360 €.

Décision n°2012-095 : Convention avec l'association VILA NOVA, domiciliée 6 allée du Valois 91090 LISSES, pour des ateliers à l'intention des jeunes fréquentant le club Ados Préados du 13 au 25 avril 2012. Montant TTC : 790 €.

Décision n°2012-096 : Convention avec Dominique MATHIEU, designer professionnel domicilié au 6 rue des entrepôts 93400 SAINT OUEN, pour l'organisation de l'aménagement du jardin partagé du 16 au 20 avril 2012. Montant TTC : 3 000 € TTC.

Décision n°2012-097 : Convention avec l'artiste Jean Christophe QUEMENER, domicilié au 48 rue Saint Saens 91240 Saint-Michel-sur-Orge, pour 15 heures d'ateliers durant les vacances d'avril 2012. Montant TTC : 750 €.

Décision n°2012-098 : Convention avec l'association "LES PETITS DÉBROUILLARDS", domiciliée au 13/15 allée Jacquard 91000 EVRY, pour des animations scientifiques et techniques dans le cadre des activités du centre social du 23 au 27 avril 2012. Montant TTC : 710 €.

Décision n°2012-099 : Contrat avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Île-de-France dont le siège social est situé au 19 rue du Louvre 75001 PARIS pour un prêt d'un montant de 3 000 000 €.

Décision n°2012-100 : Convention avec la compagnie QUARTET BUCCAL, domiciliée au 31 avenue François Mitterrand 91200 ATHIS-MONS, pour 3 séances d'ateliers chants pour la mise en place d'une chorale éphémère dans le cadre des activités du centre social. Montant TTC : 1 420 €.

Décision n°2012-101 : Modification de la régie d'avances auprès du service loisirs-jeunesse pour les dépenses de matériel et de fonctionnement.

Décision n°2012-102 : Modification de la régie d'avances auprès de l'Ecole Municipale de Musique et d'Arts pour les dépenses de matériel et de fonctionnement ainsi que les dépenses liées à l'organisation de séjours culturels à l'étranger.

Décision n°2012-103 : Contrat de location à titre gracieux pour la mise à disposition des locaux et du matériel de la Maison des Familles, située au 2 rue Roger Clavier 91700 FLEURY-MÉROGIS, pour le déroulement d'un stage de 3 jours (du 23 au 25 avril) ayant pour but la réalisation artistique d'une chorale éphémère dans le cadre des activités du centre social.

Décision n°2012-104 : Convention avec l'association "CROIX ROUGE FRANÇAISE, délégation du Val d'Orge" domiciliée 34 avenue d'Orgeval 91360 Villemoisson-sur-Orge pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre de la Fête du Jeu le 13 mai 2012 de 13h à 19h. Montant TTC : 265 €.

Décision n°2012-105 : Convention avec la MACIF Gatinais-Champagne située 106 rue de France 77300 FONTAINEBLEAU pour la mise en place d'une action de prévention routière à l'intention des jeunes fréquentant le club Ados Préados et la mise à disposition d'une voiture tonneau le mercredi 9 mai 2012. Montant TTC : 220 €. (Annulée par décision n°2012-108).

Décision n°2012-106 : Contrat avec la société EUROPEAN EVENT, domiciliée au 339 rue d'Orchies 59310 LANDAS pour la location de structures gonflables et d'une tour multi-activités avec tyrolienne dans le cadre de la Fête du Jeu le 13 mai 2012 de 13h30 à 19h. Montant TTC : 5 405,92 €.

Décision n°2012-107 : Contrat avec l'association DECALAGE PRESENTS, domiciliée 8 rue Biscornet 75012 PARIS, pour un spectacle et la mise en place d'ateliers théâtre les mercredis entre le 23 et le 27 juin 2012 pour les enfants des accueils de loisirs élémentaires. Montant TTC : 2 800 €.

Décision n°2012-108 : Annulation de la décision n°2012-105 et convention avec la société EURO JPREVENTION, domiciliée 30bis rue du Bignon Mirabeau, 77620 EGREVILLE, pour la mise à disposition d'une voiture tonneau avec intervenant le 9 mai 2012 dans le cadre des activités du club Ados Préados. Montant TTC : 220 €.

### MARCHÉS PASSÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

MAPA O : marché à procédure adaptée de type ouvert  
 MBC : marché à bons de commandes  
 FCS : fournitures courantes et services

MU : marché unique  
 PI : prestations intellectuelles  
 NF : non formalisé

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ € HT	DURÉE DU MARCHÉ
<b>PA 12 10</b>	Prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice				
<b>Lot 1</b>	Droit public général et spécial	Sartorio-Lonqueue-Sagalovitsch et Associé SCPA au barreau de Paris 75007 PARIS	MAPA MU PI	Pas de mini Pas de maxi	1 an reconductible 3 fois
<b>Lot 2</b>	Droit privé général et spécial	Cabinet Symchowicz-Weissberg et Associés 75013 PARIS	MAPA MU PI	Pas de mini Pas de maxi	1 an reconductible 3 fois
<b>Lot 3</b>	Droit fiscal et budgétaire	SCP d'Avocats SEBAN et Associés 75007 PARIS	MAPA MU PI	Pas de mini Pas de maxi	1 an reconductible 3 fois
<b>Lot 4</b>	Droit des occupations sans titre du domaine	Sartorio-Lonqueue-Sagalovitsch et Associé SCPA au barreau de Paris 75007 PARIS	MAPA MU PI	Pas de mini Pas de maxi	1 an reconductible 3 fois
<b>Lot 5</b>	Droit de la commande publique	Alain Bensoussan Selas 75508 PARIS Cedex 15	MAPA MU PI	Pas de mini Pas de maxi	1 an reconductible 3 fois
<b>Lot 6</b>	Droit de l'urbanisme	SCP Claisse et Associés 75017 Paris	MAPA MU PI	Pas de mini Pas de maxi	1 an reconductible 3 fois

*f*

PA 12 11	Vérification et remise en état "réglementaire" des installations et moyens de secours contre l'incendie et vérification "réglementaire" des installations électriques et gaz				
Lot 1	Installations et moyens de secours contre l'incendie. Vérifications et remise en état «réglementaires» des installations et moyens de secours contre l'incendie.	EUROFEU Services SAS 28250 SENONCHES	MAPA MU FCS	18 973,65 €	1 an reconductible 3 fois
PA 12 13	Mise à niveau, renouvellement et maintenance de la plateforme téléphonique principale	ETIT 93583 SAINT OUEN CEDEX	MAPA MU FCS	Mini : 25 000 € Maxi : 100 000 €	2 ans reconductible 1 fois
PA 12 16 NF	Achat d'un véhicule Master FG Confort 3T5	UGAP 77444 MARNE LA VALLEE	MAPA MU FCS Devis	43 991,33 €	
PA 12 17	Nettoyage vitrerie	SAMSI 91 035 EVRY	MAPA MU FCS	Mini : 10 000 € Maxi : 50 000 €	1 an reconductible 2 fois

## 2012-109 : COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE LA VILLE

**Le maire ayant quitté la salle le temps du vote du compte administratif 2011,**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Sophie RIGAULT, Première Adjointe, après en**  
**avoir délibéré, par 22 voix pour et 11 voix contre,**  
**DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :  
*(en euros)*

### I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Restes à réaliser (3)
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DÉPENSES	12 980 891,93	7 218 562,62	2 624 034,60
RECETTES	12 980 891,93	4 341 548,44	983 927,47
<b>RÉSULTAT</b>			
EXCÉDENT			
DEFICIT		2 877 014,18	1 640 107,13
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DÉPENSES	29 429 550,76	23 047 822,46	
RECETTES	29 429 550,76	30 434 819,56	
<b>RÉSULTAT</b>			
EXCÉDENT		7 386 997,10	
DÉFICIT			

(1) Cumul budget primitif et décisions modificatives

(2) Titres ou mandats émis

(3) En dépenses : dépenses engagées non mandatées, en section d'investissement-et non rattachées, en section de fonctionnement.  
 En recettes : recettes certaines restant à émettre (art. R 2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales), en section d'investissement et non rattachées, en section de fonctionnement.

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat

d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**2012-110 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011  
DU BUDGET DE LA VILLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 11 contre,

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

(en euros)

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2011 voté le 29 mai 2012</b>	
<b>Solde d'exécution d'investissement N-1</b>	
Dépenses 001	- 2 877 014.18 €
Besoin de financement	
Recettes 001	
Excédent de financement	
<b>Solde des restes à réaliser N-1</b>	
-Investissement	
Besoin de financement	- 1 640 107.13 €
Excédent de financement	
-Fonctionnement	
Déficit	
Excédent	
<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
<u>Résultat de l'exercice</u>	
(précédé du signe + ou -)	+ 2 659 730.43 €
<u>Résultat antérieur reporté</u>	
(ligne 002 du compte administratif N-1	
précédé du signe + ou -)	+ 4 727 266.67 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>+ 7 386 997.10 €</b>

<b>AFFECTATION</b>	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement, y compris restes à réaliser)	4 517 131.31 €
2) Report en fonctionnement R 002	2 869 875.79 €
<b>Total affecté</b>	<b>7 386 997.10 €</b>

**2012-111 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 11 abstentions,

**APPROUVE** les comptes de gestion de l'exercice 2011.

**2012-112 : EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE À LA VILLE DE LONGPONT-SUR-ORGE ET  
RETRAIT DE CELLE-CI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CŒUR DU  
HUREPOIX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la proposition d'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge à la ville de Longpont-sur-Orge.

EMET un avis favorable sur l'arrêté du 25 avril 2012 du Préfet de l'Essonne.

**2012-113 : RAPPORT SUR L'UTILISATION DU CRÉDIT ATTRIBUÉ À LA COMMUNE  
AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE le rapport qui rend compte des actions engagées et entreprises par la commune au cours  
de l'année 2011.**

-----

La séance est levée à 22h30.



Le maire

Bernard ZUNINO.